

Jugement prononcé le : 1/2024

Extrait des minutes du Greffe
du Tribunal Judiciaire de Versailles

N° minute :

N° parquet :

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Versailles le
JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

composé de Madame ANDRIEUX Claire, juge, présidente du tribunal correctionnel
désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de
procédure pénale.

Assistée de Madame FLOCH Patricia, greffière,

en présence de Madame BRANGER Jeanne, substitut placé,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

Jugé et opposant

non comparant représenté avec mandat par Maître JOSSEAUME Rémy avocat au
barreau de PARIS, G59

Prévenu du chef de :

CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE :
CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME
(SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis le 23 septembre

Sur l'exception de nullité :

Il convient, au vu des éléments du dossier et des débats, de faire droit à l'exception de
nullité soulevée par le conseil du prévenu, celui-ci ne s'est pas vu notifier

Sur l'exception de nullité :

Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le conseil du prévenu ;